

12^{ÈME} JOURNÉE NATIONALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX PASSAGES À NIVEAU

DOSSIER DE PRESSE

6 JUIN 2019



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS



12^{ème} JOURNÉE NATIONALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX PASSAGES À NIVEAU

Le 6 juin, SNCF Réseau, l'État et l'ensemble des partenaires (fédération nationale des transporteurs de voyageurs, prévention routière, police nationale, gendarmerie nationale, etc.) seront mobilisés à l'occasion de la 12^{ème} journée nationale consacrée à la sécurité routière aux passages à niveau (PN). Des actions de sensibilisation auront lieu sur l'ensemble du territoire en partenariat avec la police, la gendarmerie, les collectivités territoriales et la prévention routière.

SOMMAIRE

Le contexte de l'année 2019

Le rapport de la Députée des Pyrénées Orientales Laurence Gayte
Le plan d'action gouvernemental

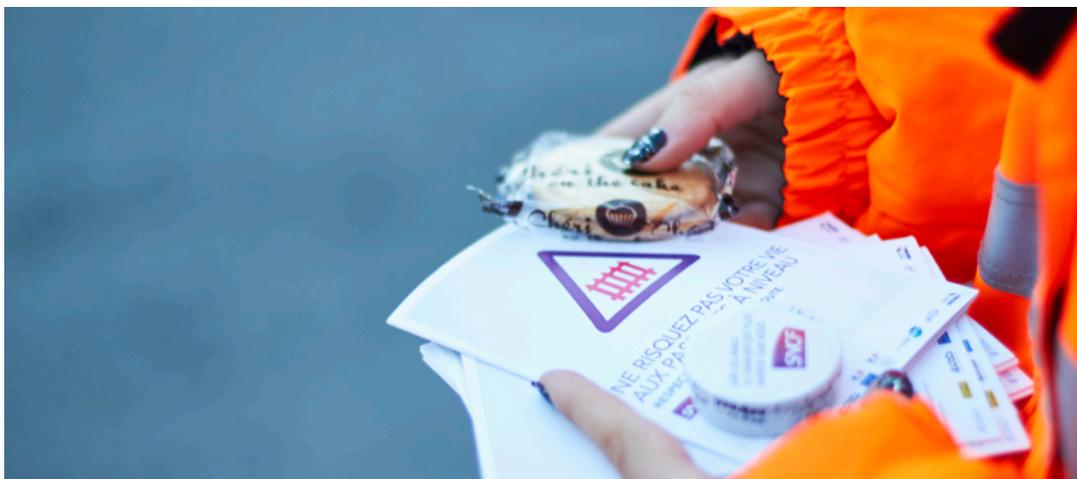
Journée internationale de sécurité routière aux passages à niveau

Un message international à destination des conducteurs professionnels
L'opération nationale de prévention

Les actions menées par SNCF Réseau et ses partenaires

L'amélioration de la sécurité et la maintenance des passages à niveau
La suppression de certains passages à niveau
La prévention de tous les publics tout au long de l'année

Annexes



PRÉAMBULE

Les passages à niveau constituent un carrefour singulier potentiellement source de risques. C'est pourquoi l'État, SNCF Réseau et ses partenaires s'associent, depuis plus de 10 ans, autour d'actions de sensibilisation aux risques et au respect du code de la route lors de la traversée des passages à niveau.

L'engagement de l'ensemble des parties prenantes en faveur de la prévention des risques aux passages à niveau et une meilleure prise de conscience des risques a abouti à une nette amélioration. En effet, le nombre de collisions a baissé de 20% entre 2017 et 2018, passant de 122 à 96. Le nombre de personnes tuées est lui aussi en forte baisse : - 60% (16 en 2018 contre 42 en 2017 - données EPSF). Chaque accident à un passage à niveau est un drame et l'objectif reste bien sûr de zéro tué ou blessé grave. Cette amélioration exceptionnelle résulte d'une prise de conscience accrue des risques aux PN par les usagers de la route. 98% des accidents routiers aux passages à niveau sont dus aux comportements des usagers de la route.



La journée nationale et internationale de sécurité routière aux passages à niveau est l'occasion de poursuivre le combat collectif en faveur de cette prise de conscience.

LE RAPPORT DE LA DÉPUTÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES LAURENCE GAYTE SUR LA SÉCURISATION DES PASSAGES À NIVEAU

Le dramatique accident survenu sur le passage à niveau n°25 à Millas le 14 décembre 2017 rappelle la nécessaire sensibilisation à mener auprès du grand public et plus particulièrement des usagers de la route. C'est dans ce cadre que SNCF Réseau mène chaque année une politique active de sécurisation, de prévention et de sensibilisation.

Le rapport de la Députée des Pyrénées Orientales Laurence Gayte, remis le 12 avril dernier au gouvernement, propose des pistes de réflexion et de travail majeures en faveur d'une politique efficace de sécurisation des passages à niveau.

Le rapport met en exergue les trois principales causes routières d'accidentologie aux passages à niveau :

- L'inattention : cas d'un usager, conducteur ou piéton, qui ne comprend pas ou qui ne fait pas (ou plus) attention au fait qu'il arrive sur un carrefour dangereux, soit en raison d'une trop grande vitesse, soit en raison d'une mauvaise visibilité ou perception des équipements de sécurité.
- L'impossibilité de dégager assez vite : cas d'un véhicule ou d'un poids lourd bloqué ou de la chute d'un piéton sur le passage à niveau.
- L'infraction caractérisée suite à un comportement inconscient : alors que les barrières se ferment, cas d'un véhicule qui accélère ou passe en chicane ou cas d'un piéton qui passe sous la barrière ou à côté. En 2017, pour 38 radars de vitesse installés sur les passages à niveau, il a été constaté 71 972 infractions et pour 80 radars de franchissement de passages à niveau, il a été constaté 27 468 infractions.

Ce rapport invite également à passer d'une logique purement ferroviaire à une vision routière notamment dans les choix des équipements de sécurité. Les gestionnaires de voirie routière voient donc leurs missions de sécurité confirmées et précisées. Il préconise d'intégrer la contrainte d'un passage à niveau dans l'aménagement du territoire et de son évolution. Il recommande d'étudier la sécurité aux passages à niveau dans sa globalité en y intégrant les aménagements routiers, l'environnement et la planification urbaine.

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SÉCURISATION DES PASSAGES À NIVEAU

Sur la base du rapport parlementaire de la députée des Pyrénées Orientales Laurence Gayte, Elisabeth Borne, Ministre chargée des Transports, a annoncé le 3 mai 2019 la mise en œuvre d'un plan d'actions de 10 mesures concrètes.

Ce plan d'action se décline en quatre axes :



**RENFORCER
LA CONNAISSANCE**
DES PASSAGES À NIVEAU
ET DU RISQUE



**ACCENTUER
LA PRÉVENTION
ET LA SANCTION**



**AMPLIFIER
LA SÉCURISATION**
DES PASSAGES À NIVEAU
PAR DES MESURES
D'AMÉNAGEMENTS



**INSTAURER
LA GOUVERNANCE**
NATIONALE
ET LOCALE

Le plan d'action complet est téléchargeable sur le site du Ministère des transports :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20190503_EB_Plan_Actions_Securit%C3%A9_F.pdf

En cohérence avec ce plan, le projet de loi d'orientation des mobilités - en cours de débat parlementaire - prévoit plusieurs dispositions nouvelles : l'obligation de réalisation d'un diagnostic de chaque passage à niveau par le gestionnaire de voirie, en associant le gestionnaire ferroviaire ; l'obligation pour les éditeurs de GPS de fournir l'information à leurs usagers sur la localisation des passages à niveau, et l'obligation pour les gestionnaires d'infrastructure de fournir ces données ; l'obligation que les véhicules de transport collectif de voyageurs soient équipés d'un GPS signalant la position des passages à niveau ; l'étude des itinéraires des lignes de transport collectif routiers en vue d'éviter les franchissements de passage à niveau et l'analyse des risques, pour les franchissements inévitables, par l'Autorité organisatrice de ces transports.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX PASSAGES À NIVEAU

• Un message international à destination des conducteurs professionnels

Le 6 juin prochain, l'Union internationale des chemins de fer (UIC), ainsi que de nombreux autres acteurs du monde ferroviaire, des autorités routières, du monde académique et des institutions internationales se rassembleront dans le cadre de la 11^{ème} édition de la **Journée mondiale de sensibilisation sur la sécurité aux passages à niveau**. Après Bruxelles, Varsovie, Paris, Genève, Lisbonne, Istanbul, Riga, Montréal et Zagreb, Amersfoort accueille cette année la conférence internationale sur la sécurité à l'interface route/rail lors d'un évènement organisé conjointement par l'UIC et ProRail, le Gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire néerlandais.

En 2019, les partenaires d'ILCAD choisissent un thème central pour orienter leur campagne de sensibilisation. Cette année, il a été décidé de centrer le message sur les **conducteurs professionnels** de camions, bus, cars, véhicules agricoles, industriels et d'urgence...

L'expérience montre que certaines collisions avec des véhicules longs ou lourds, peuvent causer des blessures graves, voire mortelles aux conducteurs routiers mais également à leurs passagers. Celles-ci peuvent également se révéler graves ou fatales pour le personnel ferroviaire et les voyageurs à bord des trains. Dans le cas de transport de matières dangereuses par train ou par camion, les collisions de ces deux véhicules peuvent avoir des conséquences encore plus dramatiques : incendies, explosions, pollution et donc concerner la population avoisinant un passage à niveau.

C'est pourquoi le message de prévention 2019, que complète SNCF Réseau, s'intitule « L'arrêt le plus important de la journée ! ». Il s'adresse à tous les conducteurs professionnels pressés d'aller d'un point A à un point B afin qu'ils évitent de prendre des risques inconsidérés. Mieux vaut s'arrêter et perdre quelques minutes que perdre la vie !

<http://ilcad.org>

• L'opération nationale de prévention

Le 6 juin 2019, en présence de M^{me} Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, de Laurence Gayte, députée des Pyrénées-Orientales, et d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, SNCF Réseau réunit ses partenaires. L'occasion de réaliser un point d'actualité sur la sécurisation des passages à niveau et de renouveler l'engagement collectif en faveur de la prise de conscience des risques.

• **SNCF Réseau signe ce jour trois chartes de partenariat avec :**

• **Association pour le développement de la formation professionnelle Transport et Logistique (AFT) :** les professionnels de la conduite routière doivent être particulièrement informés des règles du code de la route concernant les passages à niveau, des risques encourus et de la conduite à tenir en cas de situation anormale ou de danger. C'est pourquoi, SNCF Réseau s'associe à l'AFT dans la création d'un module de formation en réalité virtuelle à destination des conducteurs professionnels en formation initiale et continue (mise en situation lors de la traversée d'un PN). Un kit pédagogique sera mis à disposition des formateurs et des conducteurs professionnels.

• **Association de Prévention Routière :** SNCF Réseau est en relation de longue date avec l'association afin de mettre en œuvre des opérations de prévention et de favoriser le développement d'initiatives permettant de sensibiliser le grand public. SNCF Réseau et l'association Prévention Routière renouvellent leur volonté de partenariat étroit et formalisé, permettant à chacun d'agir avec détermination dans son champ de compétence. Cette coopération doit constituer un axe essentiel d'efficacité en faveur de la prévention et de la sécurité à destination du grand public.

• **Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) :** la charte prévoit un dispositif d'information réciproque entre les sociétés de transport routier de voyageurs adhérentes et SNCF Réseau en cas de détection de situation anormale ou à risque par un salarié d'une des entreprises ainsi que des actions de sensibilisations des conducteurs routiers spécifiques aux risques particulier des autocars et autobus.

Un message clé porté conjointement par SNCF Réseau et la Sécurité Routière

**« AU PASSAGE À NIVEAU, FEU ROUGE CLIGNOTANT = ARRÊT ABSOLU.
SOYEZ PATIENT. RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE ».**

Dans ce contexte, SNCF Réseau propose, pour la 12^{ème} Journée nationale de sécurité routière aux passages à niveau, de nombreuses actions de prévention réparties sur l'ensemble du territoire accompagnées d'une campagne média nationale.

En cohérence avec la thématique 2019 fixée par l'ILCAD, la campagne de prévention nationale menée conjointement par SNCF Réseau et la Sécurité Routière se concentre sur le public des conducteurs professionnels. Le grand public (piétons, cyclistes, deux-roues, conducteurs de véhicules personnels) est également ciblé par ces actions au travers d'un dispositif médias national.

15 jours de présence médias

- Une campagne en PQR sera réalisée les 6, 8 et 9 juin.
- Une campagne sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram et Twitter) du 6 au 13 juin puis du 14 au 20 juin.
- Une campagne réalisée du 3 au 9 juin dans les stations- services couvertes par le réseau d'écrans publicitaires de Fill-Up Média. La diffusion d'un spot de 10 secondes est réalisée dans 637 stations-services représentant 4 186 écrans. 58% des PN se trouvent dans un périmètre de 20 km autour des stations-services du réseau Fill-Up Média.



• **Des actions sur tout le territoire**

Des opérations de prévention sont organisées dans plusieurs régions.

Le 6 juin :

- **En Île-de-France :** lors de l'opération nationale, le PN n°8 de Chanteloup-les-Vignes est mis en avant.
- **En Bretagne - Pays de la Loire :** c'est sur le territoire ligérien et plus précisément à Rezé (en Loire-Atlantique) que se déroule l'opération. SNCF Réseau et ses partenaires locaux seront présents sur le site du Groupe Confluent (groupe hospitalier) et dans la galerie marchande Atout-Sud voisine.
- **En Centre – Val de Loire,** c'est en gare de Chenonceaux que l'opération se déroule.

- **En Auvergne Rhône-Alpes**, l'ensemble des parties prenantes territoriales se concentre autour de 5 PN en simultané :
 - PN n°24 de Fleurieux sur l'Arbresle (69)
 - PN n°81 de Fontanil Cornillon (à proximité de St Egrève) (38)
 - PN n°2 d'Aix les Bains (73)
 - PN n°34 de Saint Denis en Bugey (01)
 - PN n°39 de Longues (à proximité de Vic le Comte) (63)
- **En Normandie**, un temps fort sera réalisé dès l'ouverture de l'Armada de Rouen en présence du dispositif de prévention 2h38 (2h38.fr). Pendant 10 jours, les volontaires en milieux scolaires, habilités à faire de la prévention des risques ferroviaires ainsi que de nombreux collaborateurs de SNCF Réseau seront présents pour répondre aux questions des visiteurs.
- **En Occitanie**, c'est dans l'ensemble des communes où sont présents des PN prioritaires que des actions sont réalisées (campagne d'affichage et de mise à disposition de flyers dans les commerces).
- **En Bourgogne Franche Comté** : l'opération consiste à sensibiliser le public au passage à niveau n°215 (situé à Vesoul), en leur rappelant les règles de sécurité à respecter.
- **En Nouvelle-Aquitaine**, 3 passages à niveau sont ciblés et réunissent l'ensemble des partenaires locaux :
 - PN n°7 sur la commune de Mérignac (33)
 - PN n°2 sur la commune de Limoges (87)
 - PN n°172 à Châtelailon-Plage (17)
- **Dans les Hauts-de-France**, du 3 au 9 juin, les automobilistes et autres usagers de la route pourront voir un spot publicitaire sur les nombreux écrans du réseau Oxialive.

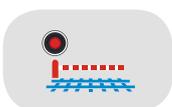
En parallèle, d'autres actions territoriales sont réalisées tout au long de l'été :

- **En Grand Est**, un temps fort de prévention est à venir. Le 26/06, à Saint-Avold, en partenariat avec l'association Prévention Routière sur une opération sportive à destination des plus jeunes.
- **En Provence-Alpes Côte d'Azur**, SNCF Réseau donne rendez-vous aux usagers de la route le 08/09 à Marseille pour célébrer les 10 ans du Vélotour, 10 ans de présence de SNCF Réseau avec un stand de prévention.

De nombreuses actions se tiendront tout au long de l'été au travers du dispositif de prévention 2h38 (2h38.fr) : Solidays, Forestival, Les Vieilles Charrues, etc. mais aussi sur des parvis de gares.



LES ACTIONS MENÉES PAR SNCF RÉSEAU ET SES PARTENAIRES



1) L'amélioration de la sécurité et la maintenance des passages à niveau

SNCF Réseau consacre chaque année **120 millions d'euros** à la maintenance des équipements ferroviaires et des platelages des 15 405 passages à niveau présents sur le réseau ferré exploité.

21 millions d'euros ont été investis par SNCF Réseau en 2018 pour améliorer la sécurité aux PN (16 millions en 2016 et 15,2 millions en 2017). Ces investissements concernent des compléments d'équipement comme des rajouts de feux rouges clignotants, des élargissements de platelage pour faciliter le passage des véhicules routiers, des coordinations avec des carrefours routiers, etc.

Un programme de remplacement de certains PN sans barrière (dits à Croix de Saint André) par des PN automatisés (feux rouges clignotants et barrières) est engagé avec un investissement de 20 millions d'euros financé par l'État sur trois ans (2018 – 2020). 60 passages à niveau seront équipés.

• Les dispositifs en déploiement :

• **Des radars** aux passages à niveau existent pour contrôler les comportements des conducteurs routiers : 38 radars de vitesse sont installés et 80 radars de franchissement. Un bilan sera dressé par la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) afin d'évaluer leur impact sur le comportement des usagers. Ces équipements sont installés sous l'autorité du préfet et du gestionnaire routier.

• **L'équipement des lampes des feux rouge clignotants par des lampes à visibilité renforcée** : à ce jour, 2 300 PN sont déjà équipés. Tous les PN automatiques, soit environ 10 000, le seront d'ici fin 2020. Ces lampes offrent un meilleur éclairage et sont plus fiables.

• Les dispositifs en expérimentation :

• **La vidéoprotection** consiste à installer 2 à 5 caméras sur un PN dont les images sont enregistrées sur un disque dur. Leur exploitation permet de déceler des situations anormales et de comprendre le contexte d'éventuels accidents. L'affichage réglementaire « espace vidéoprotégé » a également une action incitant l'automobiliste à un comportement conforme au code de la route à l'approche des PN. Une expérimentation a débuté en octobre 2018 sur le PN 19 de Jonches (Yonne) avec la collaboration de l'agglomération d'Auxerre. Une seconde est également en cours sur le PN 8 de Roissy-en-Brie (Seine-et-Marne) avec un système de caméra permettant de contrôler le bon fonctionnement du détecteur d'obstacle en test.

• **Détecteur d'obstacle** : en cas de présence d'un véhicule immobile sur les voies, au moment où l'annonce d'un train se déclenche, un détecteur d'obstacle peut détecter ce véhicule arrêté et commander l'allumage de torches à flamme rouge à l'attention du conducteur du train, en vue de permettre l'arrêt du train avant le passage à niveau. Le coût de l'équipement varie entre 300 000 et 500 000 euros en fonction des travaux à réaliser. Des tests ont débuté en 2016, et se termineront en 2020. Après l'installation de deux systèmes de détection en 2018, deux autres installations complémentaires seront installées en 2019.

• Barrières lumineuses

La mise en place de LED sur toute la barrière sera expérimentée à l'automne 2019 sur quelques PN. Ce dispositif peut améliorer la visibilité à distance de l'approche d'un train, en complément des feux rouges clignotants.



2) Suppression de certains passages à niveau

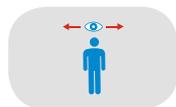
Plusieurs modes de suppression existent dont la suppression simple, c'est-à-dire sans franchissement dénivelé, et le remplacement par un ouvrage d'art, par exemple un pont-rail avec rétablissement de la voirie en dessous de la voie ferrée. 55 PN ont été supprimés par création d'ouvrage d'art sur la période 1997-2017.

Le coût de la suppression d'un passage à niveau varie entre 3 et 15 millions d'euros en fonction de l'ampleur des travaux à effectuer.

En 2018, 46 millions d'euros ont été investis par SNCF Réseau et l'État pour supprimer les PN inscrits au programme de suppression national.

Les chiffres clés

17 passages à niveau ont été supprimés en 2018 (dont 3 figurant dans le Programme de Sécurisation National),
12 passages à niveau ont été supprimés en 2017 (dont 5 figurant dans le PSN),
14 en 2016 (dont 4 figurant dans le PSN).



3) Prévention de tous les publics, tout au long de l'année

SNCF Réseau met en œuvre des actions de sensibilisation auprès de différents publics. L'entreprise consacre 1 million d'euros chaque année pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du grand public et ce pour l'ensemble des risques ferroviaires.

• Le grand public :

Des journées dédiées, à proximité de passages à niveau, en partenariat avec la police, la gendarmerie, les collectivités territoriales, les associations de la prévention routière. Un site internet dédié à la prévention des risques ferroviaires existe (www.prevention-ferroviaire.fr). L'ensemble des messages de prévention ainsi que les supports sont disponibles en téléchargement.

En 2018, ce sont :

- 42 400 personnes sensibilisées lors des 28 opérations menées aux passages à niveau ;
- 2,5 millions de personnes sensibilisées au travers des réseaux sociaux ;
- 33 millions de personnes ciblées par le spot radio de la campagne de prévention « Le cascadeur » (à retrouver sur le site internet évoqué sur la page précédente).



• Des usagers professionnels de la route :

La formation des conducteurs professionnels et des cyclistes et la mise à disposition d'une information claire et complète est rendue possible via des partenariats avec la Fédération National des Transports Routiers de marchandises, l'Union des Transports Publics et Ferroviaires, l'association Prévention Routière et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, l'Association pour le développement de la Formation professionnelle dans le Transport ou encore la Fédération Française de Cyclisme.

• Du public jeune :

Des interventions en milieu scolaire sont mises en place pour prévenir des risques d'accidents et inciter aux bons comportements. 550 agents SNCF volontaires interviennent auprès de 227 000 jeunes chaque année. En 2018, 7 860 interventions en milieu scolaire ont été réalisées soit 185 387 jeunes sensibilisés du CM2 à la Terminale.

**POSITION DE SÉCURITÉ :
BARRIÈRES FERMÉES !**



ANNEXES

ÉTAT DES LIEUX DES PASSAGES À NIVEAU EN FRANCE

• Qu'est-ce qu'un passage à niveau ?

Un passage à niveau (PN) est un croisement entre la route et le rail. Ils sont au nombre de 15 405 en France sur le réseau ferré national exploité, qui comporte 30 000 km de lignes.

Ils sont classés en 4 catégories réglementaires dans l'arrêté du 18 mars 1991 :

- Passage à niveau de 1^{ère} catégorie (avec barrières)
- Passages à niveau de 2^e catégorie (sans barrière), dits «à croix de St André, avec ou sans STOP»
- Passages à niveau de 3^e catégorie (piétons)
- Passages à niveau de 4^e catégorie (privés)

Au total, **16 millions de véhicules** empruntent chaque jour un passage à niveau. **450 000 fermetures** de barrières quotidiennes sont comptabilisées.

• La signalisation aux passages à niveau

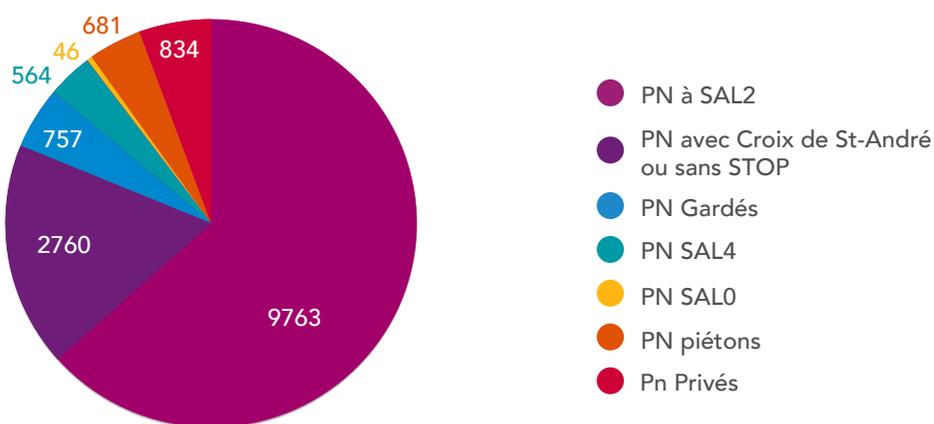
La signalisation des PN est catégorisée selon plusieurs paramètres : le nombre de voitures franchissant le PN, le nombre de trains, la vitesse de circulation des trains, la visibilité.

Les passages à niveau les plus répandus sont ceux à **Signalisation Automatique Lumineuse (SAL)**, c'est-à-dire équipés d'une signalisation sonore et de feux routiers. Il en existe plusieurs sortes :

- avec deux demi-barrières automatiques (SAL 2) complétées ou non par des ilots de séparation ;
- avec quatre demi-barrières automatiques (SAL 4) utilisé exceptionnellement aux PN voisins d'établissements où se produisent des fermetures journalières fréquentes de longue durée (au moins 5 minutes) dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :
- Circulation routière supérieure à 500 véhicules par jour ;
- Longueur de traversée supérieure à 10m et circulations routières supérieures à 100 véhicules par jour.

Plus rarement, certains PN, dits de type SAL 0, ne sont pas équipés de barrières mais de feux rouges clignotants. D'autres sont équipés de deux barrières longues couvrant les deux sens de circulation (type SAL 2B). Ces deux derniers dispositifs ne sont plus utilisés, mais simplement maintenus sur les PN déjà équipés.

Les différentes typologies de PN en 2019



• Un passage à niveau n'est pas un carrefour ordinaire

Croisement entre la route et le rail, un passage à niveau relève à la fois du gestionnaire d'infrastructure ferroviaire, SNCF Réseau, qui a la charge du fonctionnement du passage à niveau et de sa signalisation de position, mais également du gestionnaire de voirie qui a la charge des abords, de la signalisation routière avancée et doit, avec son pouvoir de police, faire respecter le code de la route. Les gestionnaires de voirie peuvent être l'Etat, les Départements, les communautés de communes et les communes.

Les gestionnaires de voirie réalisent des diagnostics de sécurité routière relatifs à la circulation des voitures aux PN publics où la vitesse des trains est supérieure à 40 km/h. Ensuite, pour optimiser la sécurité de ces passages à niveau, un aménagement peut être entrepris sous l'autorité du gestionnaire de voirie : installation de feux tricolores ou de ralentisseurs par exemple.

Un passage à niveau n'est pas dangereux lorsque le code de la route est respecté.

- **L'accidentologie 2018 est la plus basse depuis au moins 10 ans**

Entre 2009 et 2018, le nombre de collisions aux passages à niveau a diminué de 30% (de 137 collisions en 2009 à 96 en 2018). De 2017 à 2018, baisse de 122 à 96 collisions, soit une baisse de 20%.

Une collision entre un train et une voiture est mortelle pour l'automobiliste présent dans son véhicule une fois sur deux. Entre 2017 à 2018, le nombre de tués est en forte baisse, de 60% : 16 en 2018 contre 42 en 2017, auxquels s'ajoutent 9 blessés graves en 2018 contre 16 en 2017 (données EPSF).

Même si l'objectif reste bien sûr de zéro tué ou blessé grave, cette amélioration exceptionnelle résulte d'une prise de conscience accrue des risques aux PN.

Ces comportements se manifestent par l'impatience, l'habitude entraînant une baisse de vigilance et le non-respect du code de la route.

Ce chiffre a été établi sur une période de vingt ans (1998-2018). L'identification des causes ressort des enquêtes de police et de gendarmerie via la Sécurité Routière qui assemble les données au plan national.

Sur les 2% restant, les principales causes des accidents sur les dix dernières années sont les actes de malveillance, la divagation d'animaux, les intempéries, la perte de chargements remorques/poids lourds et le bris de barrières.

Un train lancé à 100 km/h nécessite 1 000 mètres pour s'arrêter tandis qu'une voiture en met 80 (et 65 m à 80 km/h). Le train est prioritaire au passage à niveau, or 1 Français sur 5 a déjà franchi un passage à niveau en ne respectant pas la signalisation.

UN CADRE JURIDIQUE CLAIR

- **La réglementation en vigueur sur les passages à niveau**

La réglementation en vigueur concernant les passages à niveau dépend du **code de la route** et de **l'arrêté du 18 mars 1991** complété en avril 2017 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des PN.

Le code de la route précise notamment que « la priorité de passage appartient aux matériels circulant normalement sur cette voie ferrée », « Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu de signalisation rouge, fixe ou clignotant. », « lorsque la traversée d'une voie ferrée est réglée par un feu rouge clignotant, il est interdit aux piétons de traverser cette voie ferrée pendant toute la durée de fonctionnement de ce feu ».

En cas de non-respect du code de la route, le conducteur encourt :

- En cas de franchissement d'un passage à niveau : à partir de 135€ d'amende et le retrait de 4 points sur le permis de conduire,
- En cas d'excès de vitesse : les mêmes sanctions que celles encourues sur les routes. À savoir, pour les infractions les plus graves : une amende forfaitaire jusqu'à 3 750 €; un retrait jusqu'à 6 points sur le permis de conduire; une suspension de 3 ans du permis de conduire, à partir de 30 km/h au-dessus de la limitation de vitesse; une immobilisation et/ou confiscation du véhicule, à partir de 40 km/h au-dessus de la limitation de vitesse; une peine de 3 ans de prison, en cas de récidive d'excès de vitesse supérieure ou égale à 50 km/h.

SNCF Réseau, en tant que gestionnaire d'infrastructure, équipe les passages à niveau conformément à cet arrêté. La sécurisation des PN est assurée par SNCF Réseau et les gestionnaires de voiries. Les aménagements routiers permettant une plus grande sécurité de la zone sont décidés et mis en œuvre par l'autorité compétente en matière de voirie (commune, département, État).

- **Le Programme de Sécurisation National**

Certains passages à niveau sont considérés comme devant prioritairement être supprimés ou aménagés, et ont été inscrits au Programme de Sécurisation National, programme défini par l'État et l'instance nationale des passages à niveau en 1997. La liste des PN inscrits à ce programme est actualisée tous les 6 mois. **Au 1^{er} novembre 2018, 155 PN sont inscrits au programme** (contre 437 en 1997, suite à des suppressions simples ou par ouvrages d'art), dont la quasi-totalité a été équipée de feux à diode permettant une meilleure visibilité. Ces passages à niveau représentent 1% des PN entre 2016 et 2018. En 2018, 12% des accidents se sont produits à un PN inscrit au PSN (15% en 2017 – données EPSF).

Les PN intégrés dans le Programme National de Sécurisation sont des installations qui ont connu plusieurs incidents sur les 10 dernières années et reçoivent des trafics routiers et ferroviaires particulièrement élevés. La liste est mise en ligne par le Ministère des transports : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/passages-niveau>. Ces PN bénéficient d'un financement de 50% de l'Etat pour un projet de suppression ou pour un projet d'aménagements permettant de retrouver une situation normale d'exploitation (mesurée 2 ans après les travaux).

CONTACTS PRESSE

SNCF RÉSEAU

audrey.breton@reseau.sncf.fr
06 03 89 28 95

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

secretariat.presse-transport@transport.gouv.fr
01 40 81 77 57



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

